

Tous à vélo !

- 48** km de bandes cyclables
- 5** km de pistes cyclables
- 4,7** km de couloir bus vélo
- 96** % de la voirie aménagée pour les cyclistes
- 200** vélos à louer en boutique ou en libre-service
- 1 200** points d'attache vélos
- 10** abris vélos extérieurs couverts accessibles librement
- 3** abris sécurisés payants



Déplacement

La ville met son grain de selle

Le vélo, moyen de transport urbain idéal ? La réponse est clairement oui. À la fois maniable et pratique, il n'est plus utilisé seulement pour les loisirs. Il permet de réaliser les trajets quotidiens en toute liberté et rapidité. Pour se rendre au travail ou faire des courses, l'essayer, c'est l'adopter ! À Lorient, il a ainsi trouvé sa place, que la création d'un service Vélo renforce.

À compter du 13 octobre, la Ville lance une offre de location de vélos. Ses objectifs : promouvoir le vélo comme mode de déplacement urbain et répondre aux attentes des usagers, réguliers comme les habitants mais aussi occasionnels tels que les touristes. Géré par l'association AGORA, ce service a aussi vocation à fournir des flottes de vélos aux salariés, dans le cadre des plans



Le vélo, écolo, économique et bon pour la santé.

de déplacements d'entreprise ou d'administration.

Vé comme vélo et LO comme Lorient. Le nom choisi pour ce service résume autant l'offre

proposée que sa singularité. Le VéLO n'a pas été conçu de manière stéréotypée. À Lorient, on mise avant tout sur l'humain par la personnalisation du service à la taille de la ville et à ses enjeux de développement des modes actifs de déplacement (marche et vélo). C'est pourquoi, sur l'éventail des 200 vélos pouvant être loués, la majorité le sera en boutiques : 16, cours de Chazelles dès à présent puis rue Anatole-France à compter du printemps prochain. Dans ces boutiques, trois types de vélos sont à disposition : des vélos de ville adultes et enfants, des vélos à assistance électrique, des vélos pliants. À chacun son vélo à chacun sa formule également. Il est possible de louer à la journée, à la semaine, au mois, au

trimestre, ou à l'année selon ses activités et son type de déplacement urbain.

En plus de la relation avec le loueur, VéLO offre aussi un service de maintenance-réparation. Il est donc très facile de résoudre tous les petits problèmes avec le référent de la boutique ou d'obtenir une réponse à une interrogation.

Bonne cote cyclable

Pour ceux qui souhaitent pouvoir se déplacer en toute liberté, quels que soient le jour et l'heure, des vélos sont également disponibles en libre-service 7 j/7 et 24 h/24 dans deux stations : gare SNCF et embarcadère-Quai des Indes. La location est



La 1^{re} boutique du service vélo ouvrira le 13 octobre cours de Chazelles.

Bien pédaler

Voici quelques conseils clés :

- respectez bien le code de la route (stops, sens interdits, panneaux, marquages au sol), roulez à droite, indiquez vos changements de direction en tendant le bras, maîtrisez votre vitesse, gardez vos distances, respectez les piétons
- évitez les angles morts car vous n'êtes pas toujours visibles des bus et des poids lourds
- soyez prudents sur les giratoires et les intersections
- vérifiez que votre éclairage avant et arrière est en bon état de fonctionnement, de même que vos freins et votre sonnette qui sont des équipements obligatoires.



Le tourne à droite, gage de sécurité pour le cycliste.

alors possible pour deux heures, une ½ journée ou la journée. Pour retirer un vélo, il suffit d'accéder à la borne d'accueil, muni d'une carte bancaire, et de suivre les instructions indiquées à l'écran. Une fois le code tapé sur le clavier du guidon, vous voilà parti ! Pour le restituer, il faut se rendre à la station où il a été emprunté. Vous pouvez aussi obtenir un badge auprès d'une des boutiques du service.

Atouts cœur du vélo

Cette mixité de service permet donc de répondre aux attentes de tous. Elle a également été mise en cohérence avec le Plan de déplacement urbain de l'agglomération et le principe de multimodalité, d'où le choix de stations de location à la gare et au niveau du transport maritime. Ce souhait de faciliter les trajets urbains à vélo n'est pas nouveau à Lorient. Voilà déjà plusieurs

années qu'ici, la bicyclette des temps modernes sort des sentiers battus.

Il est vrai que le vélo présente plusieurs atouts fondamentaux en totale adéquation avec la politique durable que les élus souhaitent développer.

En termes de mobilité d'abord, il s'agit d'une solution de transport tant écologique qu'économique. Le vélo ne pollue pas et n'émet pas de gaz à effet de serre. Il est silencieux et beaucoup moins onéreux qu'une automobile pour effectuer des courts trajets et des déplacements intra-muros. Mieux encore : le vélo permet de se déplacer plus rapidement qu'en voiture sur des distances de 2-3 kilomètres. En termes de santé ensuite car la pratique cyclable est excellente pour garder la forme et contribue à l'exercice quotidien. Fini le stress des embouteillages au volant de son auto... la détente est au bout du guidon.

3 questions à...

Olivier Le Lamer,
adjoint au maire,
chargé des déplacements
et de la voirie



Pourquoi créer un service vélo ?

Ce service va nous permettre de relancer la pratique du vélo et d'améliorer son image. Le vélo est en effet économique alors que le « transport » représente aujourd'hui le deuxième poste du budget des ménages. L'énergie devient rare et chère et 50 % de nos déplacements de moins de deux kilomètres se font encore en voiture. Une majorité des écoliers se rend également à l'école en voiture, souvent à quelques centaines de mètres du domicile. Par ailleurs, face aux maladies liées à l'inactivité ou à la pollution de l'air en milieu urbain, l'usage du vélo au quotidien est un atout pour la santé. C'est bien pour relever ces défis que les déplacements « actifs » doivent trouver une place majeure dans les trajets domicile-travail ou de loisirs. Performant, écologique, le vélo est donc une valeur sûre.

Quelles sont les autres actions menées par la Ville pour développer la pratique du vélo et les modes actifs de déplacement ?

La promotion des déplacements « actifs » ne peut pas se limiter à un service de locations de vélos dont il faut par ailleurs maîtriser le coût. Nous avons regardé ce qui se faisait ailleurs, en France et en Europe. Nous avons aussi interrogé les Lorientais sur leurs attentes. Il en ressort que le service doit également proposer l'entretien du vélo et offrir un stationnement sécurisé et confortable. Autre objectif : développer et sécuriser davantage les aménagements cyclables. Ces dix dernières années, les bandes cyclables ont été généralisées ; nous avons limité la vitesse en ville. Nous procédons désormais à des aménagements dédiés très identifiables sur l'espace public comme c'est le cas rue Toullec vers la BSM et bientôt sur les rives du Scorff. Et puis il y a aussi le défi de l'intermodalité : faire du vélo un maillon fort de nos déplacements, en lien avec les autres modes de transport. Intégrer le service vélo au sein de la future gare est à ce titre une priorité stratégique.

Vous travaillez aussi à la mise en place d'un schéma directeur cyclable. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Le vélo constitue un levier pour la transformation de nos villes. Il répond au défi du vivre ensemble (apaiser les liens entre usagers de l'espace urbain) et au défi de l'espace (les aménagements pour les vélos en sont économes). Dans ce contexte, le schéma directeur cyclable a pour objectif d'identifier les aménagements permettant de renforcer le réseau cyclable principal, mais aussi de hiérarchiser les actions à mettre en place pour faciliter l'usage du vélo (services, plans de déplacement, stationnements...). C'est un document d'orientation et de planification qui inscrit notre politique cyclable dans la durée, y compris en termes d'investissements. En somme, il définit la stratégie pour que le vélo trouve toute sa place sur l'espace public.

Les abris vélos couverts librement accessibles

- boulevard Leclerc, sur le parking devant la mairie (10 places)
- rue Delessert (10 places)
- rue Le Coutaller (20 places)
- salle Svob (20 places)
- école de musique et de danse (20 places)
- école européenne supérieure d'art de Bretagne (20 places)
- cinéma (10 places)
- Université Bretagne Sud (2 abris de 10 et 20 places)
- Maison pour tous (10 places)



L'un des abris, situé devant la mairie.

De plus, le vélo est un moyen de transport sûr. Dans une enquête réalisée en 2010 sur la ville, les attentes prioritaires des habitants portaient sur le renfort de la sécurisation et sur la mise en place d'aménagements cyclables plus nombreux et plus qualitatifs. Or les études d'accidentologie ont montré que le vélo comme moyen de déplacement n'est pas une source d'accident particulière. À Lorient comme ailleurs.

Pédaler en toute sécurité

Il est vrai que la Ville a déployé d'importants efforts pour assurer la meilleure cohabitation possible entre cyclistes et automobilistes : 96 % des voies lorientaises sont aménagées favorablement pour les cyclistes, grâce à des zones 30 km/h dans tous les quartiers.

Le choix du réseau cyclable s'est porté sur une stratégie de partage des espaces urbains entre les différents usagers : piétons,

vélos et voitures. Pour cela, il existe différents types d'aménagements réalisés pour la sécurité des cyclistes, en corrélation avec le site concerné et le trafic : les zones 30 km/h mais aussi des bandes cyclables, des pistes cyclables, des itinéraires vélobus, des trottoirs partagés, des doubles sens cyclables aménagés ou des zones de rencontre.

De manière générale, en ville, la cohabitation des usagers est préconisée. Dans les secteurs à 30 km/h, le cycliste peut circuler en toute sécurité sur la chaussée sans marquage particulier, voire sur des trottoirs cyclables offrant des largeurs suffisantes. Dans les rues à sens unique, le cycliste peut circuler à double sens.

Enfin, plus de vingt carrefours à feux ont été équipés de tourne à droite, ce qui offre la possibilité aux vélos de tourner à droite quand le feu est rouge. Ce dispositif permet d'éviter le démarrage simultané des véhicules motorisés (voitures mais aussi camions)

Vous et le vélo

Points de vue de cyclistes sur ce mode de transport et sur la création d'un service par la Ville.

Brigitte, 45 ans : « Je fais du vélo tous les jours, surtout en centre-ville. Le stationnement est plus simple, et c'est un moyen beaucoup plus économique et écologique de se déplacer. Un tel service peut être utile aux gens qui n'ont pas de vélo et qui habitent trop loin du centre-ville. Ils peuvent se garer plus loin et prendre un des vélos de location pour aller au travail. C'est ce que je faisais quand je travaillais dans le centre-ville de Rennes. »



Thierry, 46 ans : « Je prends souvent mon vélo car ça me permet d'éviter les bouchons. Évidemment, c'est aussi plus facile puisque Lorient est une ville plate. Le service vélo peut me permettre d'aller me balader avec des invités ou des amis. »



Jean-François, 69 ans : « Je fais du vélo occasionnellement, surtout

quand je dois aller aux halles ou au marché. Il y a des pistes cyclables partout, notamment à Keryado, mon quartier. Un service de location peut être utile aux touristes je pense. »



Véronique, 49 ans : « J'utilise beaucoup mon vélo : ça me permet de faire du sport tout en respectant l'environnement et mon portefeuille. L'avantage, ce sont les voies et les carrefours aménagés. J'imagine qu'un service vélo peut inciter les gens à moins prendre leur voiture »

Tiphaine, 22 ans : « Je fais du vélo minimum deux fois par jour, dès que j'ai un déplacement à faire et qu'il ne pleut pas. C'est une activité physique gratuite, du sport « utile ». En plus, on va précisément où on veut. Et puis pour moi, le vélo c'est quasiment un état d'esprit. Dans une ville comme Lorient, faire du vélo, c'est facile et agréable. Je mets dix minutes pour aller de chez moi, à Kervéanec, au centre-ville. Un service vélo à Lorient, c'est la garantie d'un vélo viable tout le temps, et ça peut inciter les gens à faire du vélo. Moins de place, moins cher, moins de bruit... le vélo c'est le transport du futur ! »





Le partage de l'espace entre les piétons et les vélos est privilégié.



La rue Delessert, une des dernières voies aménagées pour faire du vélo.

tournant à droite et celui des cyclistes.

Aux abris !

Et pour protéger les vélos, la ville a développé des points de stationnement sur l'espace public. Le stationnement non couvert est préconisé pour se garer sur une courte durée. Près de 1 900 points d'attache sont ainsi implantés dans la ville, à proximité des lieux et équipements publics ; 500 supplémentaires seront installés d'ici deux ans.

Si vous souhaitez vous prémunir contre la pluie ou le vent, 10 abris vélos couverts accessibles librement viennent aussi d'être implantés (cf. encadré). Ils contiennent 10 ou 20 places selon les endroits.

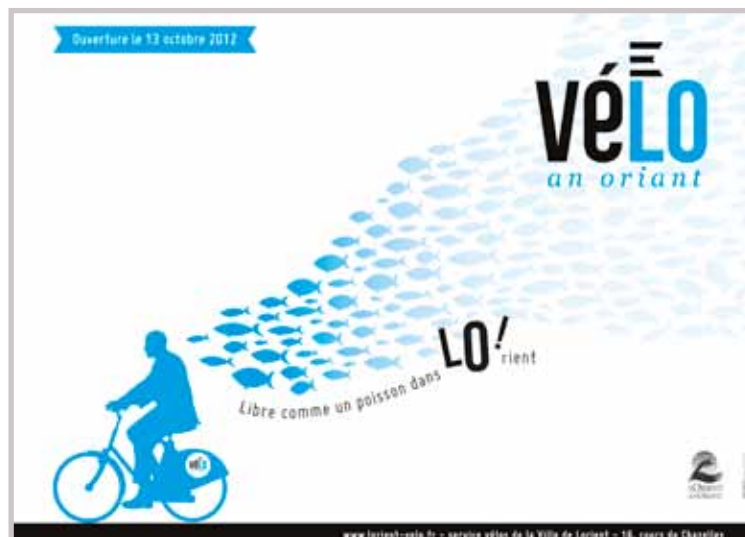
Enfin, sachez que le service Vélo ne propose pas uniquement de la location de matériel cyclable. Auprès des boutiques, vous pourrez aussi souscrire pour bénéficier d'un stationnement (de la journée à l'année)

dans trois abris fermés et sécurisés : gare SNCF, batobus et stade Y. Allainmat. ►

Pratique

- Service VéLO ouvert à compter du samedi 13 octobre
- Location possible de vélos de ville adultes et enfants, vélos à assistance électrique, vélos pliants en boutiques situées Cours de Chazelles et rue Anatole France (ouverture printemps 2013). Ouverture jusqu'au 31 mars, du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h. Puis du 1^{er} avril au 31 octobre du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Tél. 02 97 89 05 84
- Réservations au stationnement vélo auprès des boutiques du service. Accès donné aux abris sécurisés quai des Indes, gare SNCF et stade Y. Allainmat.
- Location de vélos en libre-service, 24 h/24 h dans les abris quai des Indes et gare SNCF.

Plus d'infos sur www.lorient-velo.fr



Journée inaugurale le samedi 13 octobre

Pour fêter l'arrivée du service vélo, plusieurs temps forts sont prévus le jour de son lancement, le 13 octobre, à partir de 15 h avec :

- une inauguration de la 1^{re} boutique du service située 16 cours de Chazelles
- une déambulation musicale dans le centre-ville
- un rendez-vous vers 16 h sur la place de l'Hôtel de Ville pour des animations et essais des vélos de ville, à assistance électrique ou pliants...

Venez nombreux, à pied ou à vélo !